

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**  
**EPREUVE INTEGREE**

**1. La présente demande émane du réseau :**

<input checked="" type="checkbox"/> (1) Communauté française	<input type="checkbox"/> (1) <del>Libre confessionnel</del>
<input type="checkbox"/> (1) <del>Provincial et communal</del>	<input type="checkbox"/> (1) <del>Libre non confessionnel</del>

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature : .....

Monsieur Didier LETURCQ, Président du Conseil de coordination

**2. Intitulé de l'unité d'enseignement :**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :  
ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEUX FAMILIAL ET  
COLLECTIF**

CODE de l'UE : <b>81 00 00 U12 E1</b>	Code du domaine de la formation : <b>801</b>
---------------------------------------	--

**3. Finalités de l'unité d'enseignement :**

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

**4. Capacités préalables requises :**

Sans objet (pas d'annexe n° 2)

**5. Classement de l'unité d'enseignement :**

<input checked="" type="checkbox"/> (1) Enseignement secondaire de :	<input type="checkbox"/> (1) <del>transition</del>	<input checked="" type="checkbox"/> (1) qualification
du	<input checked="" type="checkbox"/> (1) inférieur	<input type="checkbox"/> (1) <del>supérieur</del>
degré :		
<input type="checkbox"/> (1) Enseignement supérieur de type court		<input type="checkbox"/> (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité d'enseignement de l'enseignement supérieur				Date de l'accord du Conseil supérieur :
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)		
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>	Signature du Président du Conseil supérieur :
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>	
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>	
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>	
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>	
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>	

**6. Caractère occupationnel :  (1) oui  (1) non**

**7. Constitution des groupes ou regroupement :**

Repris en annexe n° 3 de 1 page

**8. Programme :**

8.1. Etudiant

Repris en annexe n° 4 de 2 pages

8.2. Chargé de cours

**9. Acquis d'apprentissage :**

Reprises en annexe n° 5 de 1 page

**10. Chargé(s) de cours :**

Repris en annexe n° 6 de 1 page

- 
- (1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réserve à l'Administration

Code de l'unité d'enseignement : <b>81 00 00 U12 E1</b>	Code du domaine de formation : <b>801</b>
--	---

**11. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :**

Code U  
Z

11.1. Etudiant :10 périodes

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

<u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u> - par groupe d'étudiants
Epreuve intégrée de la section : assistant technique en milieux familial et collectif.	CT	I	10
		Total des périodes :	10

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

**ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD**

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : .17 juin 2015.....

Signature :

## **EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEUX FAMILIAL ET COLLECTIF**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1 FINALITES GENERALES**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. FINALITES PARTICULIERES**

L'unité d'enseignement doit permettre à l'étudiant de faire la preuve qu'il a intégré les savoirs et les savoir-faire indispensables aux tâches et responsabilités de l'assistant technique en milieux familial et collectif et qu'il est capable de les mettre en pratique.

## **EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEUX FAMILIAL ET COLLECTIF**

### **3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière

Annexe 4

Page 1  
Date : le 01/03/2015

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :  
ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEUX FAMILIAL ET  
COLLECTIF**

**4. PROGRAMME**

**4.1. PROGRAMME DE L'ÉTUDIANT**

*Dans le respect des règles de déontologie et des règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie,*

*à partir de son expérience personnelle et professionnelle, l'étudiant sera capable*

- de montrer qu'il a mis en pratique les savoirs et savoir-faire en économie sociale et familiale comme :
  - demander le matériel et les produits nécessaires à la réalisation du travail,
  - organiser un plan de travail des tâches à réaliser,
  - effectuer les tâches qui lui sont demandées (entretien des locaux et du linge, aide aux repas, aux services repas et aux courses),
  - veiller à la bonne organisation des milieux familiaux et collectifs.
- de définir son rôle et les limites de son intervention,
- de se situer dans la relation avec l'équipe et les bénéficiaires en milieu(x) familial et / ou collectif et d'expliquer les mécanismes de communication simples pour faciliter cette relation.

#### **4.2. PROGRAMME POUR LE CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours devra :

- préciser les critères d'évaluation et les communiquer à l'étudiant,
- conseiller et guider l'étudiant dans la préparation de sa présentation,
- encourager chez l'étudiant la réflexion critique et l'activation optimale des savoirs et savoir-faire liés au travail d'assistant technique en milieux familial et collectif.

## **EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEUX FAMILIAL ET COLLECTIF**

### **5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable au départ de son expérience personnelle et professionnelle dans les métiers de base de l'économie ménagère, par la présentation écrite et orale d'un travail respectant les consignes données :

- de choisir et d'utiliser le matériel et les produits adéquats dans le cadre de l'exécution des activités professionnelles,
- d'élaborer un planning adéquat et chronologique des tâches à effectuer,
- de décrire les tâches exécutées dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et du temps imparti,
- de déterminer son rôle et les limites de son intervention dans le respect des règles de déontologie et des principes de communication,

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- l'efficacité et la cohérence dans l'organisation du travail,
- la précision dans les réponses apportées,
- le soin dans l'exécution des tâches,
- la qualité du travail présenté.

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :  
ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEUX FAMILIAL ET  
COLLECTIF**

**6. CHARGE DE COURS**

Un enseignement ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.